

DEVENIR GESTIONNAIRE D'UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES DE – 3.5T



LA FORMATION

La conduite de véhicule lourd pour l'activité de transport de marchandises nécessite d'être titulaire d'un certificat de capacité professionnelle en transport de marchandises. La CEM propose cette formation pour les véhicules au PTAC inférieur à 3,5 tonnes.



LES OBJECTIFS

Acquérir les connaissances de base en réglementation et en gestion pour l'exploitation d'entreprises afin d'exercer à Saint-Barthélemy l'activité de transporteur routier de marchandises avec des véhicules au PTAC \leq 3,5 t.



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Outils :

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint
- Textes réglementaires
- Manuel de cours remis à chaque participant

Méthode :

- Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges, des débats, des retours d'expériences, des études de cas, des vidéos et des examens blancs.

Évaluation :

A l'issue de la formation, un examen écrit (QCM et sujets rédigés) de 3 heures sera réalisé. La note d'admissibilité est de 100 / 200.



PUBLIC CONCERNÉ

Tout public :

- Toute personne désirant gérer une entreprise de transport routier dont les véhicules ont un PTAC \leq 3,5 tonnes
- Maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences du cycle 4.

LA DURÉE

La formation proposée
dure 70h réparties
sur 10 jours.

PRÉ-REQUIS

- Comprendre le français à l'oral et à l'écrit
- Avoir minimum 18 ans

Participant minimum : 8 Participant maximum : 16

LE LIEU

La formation se déroulera
en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
gregory.guerot@cemstbarth.com
www.cemstbarth.com



PROGRAMME

La formation de vos projets commence ici....

DÉTAILS

Thème 1 : L'entreprise et le droit civil et commercial – 14h

- Personnes physiques et personnes morales.
- Capacité pour être commerçant.
- Obligations relatives à la création d'une entreprise et à l'activité commerciale.
- Caractéristiques des formes de société.
- Couvertures sociales correspondant aux différents statuts du gérant et sa responsabilité vis-à-vis de son patrimoine.
- Éléments obligatoires d'une facture et connaître les obligations en matière de délai de paiement.
- Effets de commerce et leur fonctionnement.
- Différents types de garanties et principe de fonctionnement.
- Gages avec dépossession et sans dépossession.
- Moyens à disposition du transporteur pour recouvrer ses créances.
- Entreprises spécialisées dans le recouvrement de créances.
- Différentes difficultés que peut rencontrer l'entreprise.
- Différentes juridictions, domaines d'intervention et compétence territoriale.
- Activités liées à la vie de l'entreprise susceptibles d'engager la responsabilité civile et/ou pénale du chef d'entreprise.

Thème 2 : L'entreprise et le cadre réglementaire de l'activité de transport – 14h

- Textes législatifs et réglementaires applicables au transport de marchandises.
- Organismes administratifs, consultatifs et professionnels intervenant en transport de marchandises.
- Conditions d'accès à la profession.
- Conditions de perte de l'honorabilité.
- Capacité financière de l'entreprise et démarche à effectuer auprès de la collectivité de Saint-Barthélemy.
- Titre d'exploitation correspondant à l'activité de transport.
- Principaux types de contrats en usage et documents qui les matérialisent.
- Documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport.
- Agents susceptibles de contrôler en entreprise et/ou sur route et prérogatives respectives.
- Sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation.
- Obligations de l'entreprise en matière d'assurance et assurances obligatoires.



CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTI PROFESSIONNELLE
— Saint-Barthélemy —

Thème 3 : L'entreprise et son activité financière – 18h

- Charges entrant dans le calcul du coût de revient.
- Calcul du coût de revient à l'aide des formules binôme et trinôme et comparer les résultats.
- Notion de marge et calcul d'un prix de vente.
- Besoin de financement et besoin en fonds de roulement.
- Moyens de financement : apport de l'entreprise et emprunt nécessaire.
- Différentes méthodes d'amortissement (linéaire, dégressif).
- Provisions, notions de charges et de produits dans le compte de résultat.
- Notions d'actif et de passif dans le bilan et les éléments qui les composent.
- Impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu et leurs modes de calcul respectifs.

Thème 4 : L'entreprise et ses salariés – 14h

- Sources de la réglementation sociale applicable à la profession.
- Hiérarchie des différents textes.
- Caractéristiques propres au règlement intérieur.
- Registres et affichages obligatoires et risques encourus en cas de non-conformité.
- Risques et sanctions liés au travail dissimulé, règles liées à l'embauche.
- Différentes formes de contrats de travail.
- Droits et obligations réciproques des parties liées à l'ensemble des contrats (période d'essai, etc.).
- Différentes formes de suspension et de rupture du contrat de travail.
- Droits et obligations des parties pour les différentes formes de rupture.
- Attributions du conseil des prud'hommes et fonctionnement de la procédure prud'homale.
- Durées légales et maximales du travail : travail journalier, hebdomadaire, repos journalier-hebdomadaire.
- Possibilités de réduction des repos.
- Modalités de décompte des heures supplémentaires, règles de majoration et contreparties obligatoires en repos.
- Spécificités relatives aux contrats à temps partiel, fonctionnement des vacances.
- Cotisations sociales obligatoires et obligations conventionnelles (mutuelle...).
- Institutions sociales (sécurité sociale, CARCEPT, URSSAF, Pôle emploi), leur rôle et fonctionnement.
- Attributions et pouvoirs de la médecine du travail et de l'inspection du travail.
- Droits et obligations du chef d'entreprise et des salariés en matière de sécurité.
- Obligations de l'entreprise en matière de prévention des risques.



Thème 5 : L'entreprise et la sécurité – 7h

- Véhicules et leurs caractéristiques en fonction des besoins de l'entreprise.
- Techniques et dispositifs d'arrimage ainsi que les protocoles qui s'y réfèrent.
- Obligations de chargement et de déchargement.
- Règles de surcharge.
- Obligations de l'entreprise en matière d'entretien et de visite technique des véhicules de - 3,5 tonnes et des véhicules motorisés de - de quatre roues.
- Obligations liées aux protocoles de sécurité.
- Réglementation spécifique s'appliquant au transport de matières dangereuses.
- Réglementation spécifique s'appliquant au transport de denrées périssables.
- Règles et restrictions de circulation, limitations de vitesse, règles concernant l'utilisation de la ceinture de sécurité, des équipements des conducteurs de véhicules de - de quatre roues (casque).
- Responsabilités de l'entreprise en matière de respect de l'environnement et risques de perte de l'honorabilité en cas d'infractions.
- Rejets de produits polluants : eau de lavage des véhicules, fuites d'huile.
- Conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement.
- Consignes de conduite à tenir en cas d'accident pour les salariés et procédures appropriées pour éviter la répétition d'accidents ou d'infractions graves.
- Consignes destinées aux conducteurs : risques liés à l'alcoolémie, usage de stupéfiants, prise de médicaments, stress, fatigue, règles de prudence pour préserver la sécurité, règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone.

Évaluation finale - 3h

PROFIL FORMATEUR

Tous les formateurs répondent aux exigences des cahiers des charges dont l'expérience professionnelle et les diplômes ont été validés par la DEAL.

Session animée par M. Samuel THEOPHILE, juriste en droit des transports.



FINALITÉ

- Certificat de réalisation de formation
- Délivrance d'une attestation de formation

Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur notre site Internet. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

Formation adaptable aux personnes en situation de handicap. Veuillez contacter la référente handicap Virginie Allamelle au 0590 27 12 55 ou sur virginie.allamelle@cemstbarth.com



POUR VOUS INSCRIRE, NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN D'INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET DE LA CEM : WWW.CEMSTBARTH.COM